



## Résiliation de mon abonnement mobile

Par  **davidkeys**, le **13/03/2010 à 22:59**

Bonjour,

J'ai déménagé depuis le 1er septembre 2009, et mon réseau mobile fonctionnait très bien hors de ma nouvelle maison. Cependant, comme la plupart des gens j'ai gardé ce numéro car j'en avais besoin pour x raison, mais le réseau ne fonctionnait pas bien voir très mal ; mais à force de ne pas recevoir d'appels, d'être coupé en pleine communication j'ai décidé de contacter mon opérateur au mois de décembre afin qu'il puisse faire venir un technicien et prouver que je ne pouvais jouir de mon abonnement correctement. On m'a ensuite dit par le service client ( par téléphone bien sur) qu'il suffisait d'une simple lettre car le technicien était passé, ce dont j'ai fait. 3 semaines plus tard on me dit d'envoyer une lettre recommander de résiliation et non une simple lettre, ce dont je me suis empressé de faire, 3 à 4 semaines plus tard il manque un justificatif de domicile à joindre avec la lettre de résiliation, ce dont on m'a homi de dire, bref et voilà qu'aujourd'hui, je les appels car forcement mon abonnement est toujours en cours alors que je ne l'utilise pas, pour savoir pourquoi j'avais toujours mon forfait, et là il me réponde on peut pas répondre à votre attente car il nous manque un certificat de résidence ( fournit par la mairie) alors que je n'ai eu aucuns courrier pour m'en informer, il a fallut que je les appels. Et pendant ce temps là je paie mon abonnement alors que ma demande de résiliation date de 3 mois, ils font trainer les choses et prennent les consommateurs pour des portes monnaies. Pour eux j'avais 7 jours à partir de mon déménagement pour leur faire part de se problème et demander la résiliation. Comment voulez vous tenter ceci alors que vous avez besoin absolument du téléphone, surtout où j'habite car au début on avait ni télé ni internet, on est en pleine campagne, mais surtout que je me servais de mon téléphone hors de chez moi sans problème, alors qu'à mon domicile c'est impossible. Quels sont les recours a leur encontre?

Merci